

Arctique, la France prend position

dimanche 26 septembre 2010, par [Jean-Marie COLLIN](#)

Citer cet article / To cite this version :

[Jean-Marie COLLIN](#), **Arctique, la France prend position**, *Diploweb.com : la revue géopolitique*, 26 septembre 2010.

Hum... Vous semblez apprécier le DIPLOWEB.COM. Nous vous en remercions et vous invitons à participer à sa construction.

Le DIPLOWEB.COM est LE media géopolitique indépendant en accès gratuit, fondé en l'an 2000. Nous vous proposons de participer concrètement à cette réalisation francophone de qualité, lu dans 190 pays. Comment faire ? Nous vous invitons à verser une participation à votre convenance par PayPal via [la page suivante](#). Vous pouvez aussi rédiger un chèque à l'ordre du DIPLOWEB.COM et l'adresser à Diploweb.com, Pierre Verluise, 1 avenue Lamartine, 94300, Vincennes, France. Ou bien encore faire un virement bancaire en demandant un RIB à l'adresse expertise.geopolitique@gmail.com.

Avec 5 000€ par mois, nous pouvons couvrir nos principaux frais de fonctionnement et dégager le temps nécessaire à nos principaux responsables pour qu'ils continuent à travailler sur le DIPLOWEB.COM.

Avec 8 000€ par mois, nous pouvons lancer de nouveaux projets (contenus, événements), voire l'optimisation de la maquette du site web du DIPLOWEB.COM.

La France entend défendre ses intérêts en Arctique. Certes, la France n'a ici aucun territoire, pourtant Paris entend bien placer ses pions dans la perspective des opportunités stratégiques induites par les effets du réchauffement climatique. Comment ?

POUR des raisons essentiellement historiques (signature du Traité de Paris en 1763), la France ne dispose d'aucun territoire en Arctique, à la différence de ses nombreuses possessions en Antarctique. De ce fait, cette région n'a jamais été une priorité. Cependant, le réchauffement climatique provoque une forme de dématérialisation des frontières, auparavant symbolisées par les glaces. [Un vide, qui ouvre de nouvelles perspectives économiques comme stratégiques, non-seulement pour les Etats riverains ([Canada](#), États-Unis, Russie, Norvège, Danemark), mais aussi pour la France, un Etat non-Arctique-><http://www.diploweb.com/La-Chine-en-Arctique.html>]. Elle compte bien ainsi, devenir un acteur de ce nouvel espace géopolitique qu'est le Grand Nord puisqu'elle « *a des intérêts à défendre et peut être indirectement impliquée dans des crises* » selon le Ministre de la Défense, Hervé Morin. Pour faire entendre sa voix, affirmer ses orientations, conquérir et protéger ses intérêts, la France multiplie les actions diplomatiques et fait désormais étalage de ses forces, aguerries aux conditions Arctiques.

L'implication politique et diplomatique de la France dans l'Arctique

Malgré l'absence de territoires [en Arctique](#) [1], la France multiplie les gestes politiques et diplomatiques pour exprimer sa position sur l'avenir du Grand Nord. Au sein même de son appareil législatif, elle s'est ainsi dotée d'une disposition qui montre son engagement à protéger ce territoire. L'article 2 du Grenelle de l'environnement (2009) [2] stipule « *que la région Arctique joue un rôle central dans l'équilibre global du climat de la planète, la France soutiendra la création d'un observatoire scientifique international de l'Arctique. En outre, afin d'en protéger l'environnement, elle promouvra ou accompagnera, dans le cadre des instances internationales compétentes, l'adaptation de la réglementation internationale aux nouveaux usages de l'océan Arctique rendus possibles par son accessibilité croissante* ». D'autre part, il faut relever l'existence d'un groupe d'étude sénatorial « *Arctique, Antarctique et TAAF* » dont les travaux ont débouché sur la publication dès 2007 d'un rapport « *la place de la France dans les enjeux internationaux de la recherche en milieu polaire : l'Antarctique et l'Arctique* » [3]. L'une des principales prérogatives émises, était de créer un poste d'Ambassadeur pour les questions polaires, dans le but de renforcer la présence et les intérêts de la France dans cet espace géopolitique.

La nomination de Michel Rocard en mars 2009 comme Ambassadeur pour les questions polaires a amplifié l'action et la voix de la France dans les sphères diplomatiques. L'ancien Premier ministre ne cesse de faire entendre ses revendications (comme la liberté de navigation dans le passage du Nord-ouest) et ses inquiétudes (sécurité écologique). Il rencontre aussi bien des membres de la société civile, des membres d'organisations Arctiques (mai 2010) comme le chef de la diplomatie canadienne Lawrence Cannon (juin 2010) qui conteste, lui, de plus en plus l'interventionnisme d'Etat non-Arctique [4].

Parallèlement à cette diplomatie active, la France, s'est immiscée au sein des différents forums régionaux arctiques. Déjà membre observateur du Conseil de l'Arctique (forum intergouvernemental créé en 1996), elle a fait évoluer son statut en devenant membre associé. Une position qui lui permettra de participer pleinement aux groupes de travail (au nombre de six) dont celui intitulé "Prévention des urgences, préparation et réaction". Elle est également, comme membre observateur, présente au sein du Conseil Euro-Arctique de Barents (forum non-gouvernemental, créé en 1993), qui exhorte ses membres à développer, la coopération en matière de protection de l'environnement et à prendre en compte le rôle des populations autochtones.

Pourquoi une politique active ?

Quoiqu'il arrive, [la France se verra impliquée dans une future crise arctique](#). Trois raisons à cela : son appartenance à une organisation militaire (OTAN), politique (UE) et son statut de puissance nucléaire. Le Ministre de la défense en est d'ailleurs pleinement conscient : « *Dans la mesure où les tensions potentielles dans la région Arctique intéressent des pays de l'Alliance Atlantique ou de l'Union européenne (États-Unis, Canada, Danemark, Norvège), ainsi que la Russie, la France peut être indirectement associée à des crises dans cette zone* » [5]. Il est vrai que la multiplication des forces militaires (quasi-obligatoire du fait de l'évolution environnementale de l'Arctique) des pays circumpolaires, de l'existence de différents frontaliers entre à peu près tous ces Etats [6], de l'attitude du Canada (qui entend jouer un rôle de *leadership*), de la gesticulation de la Russie (reprise des vols de bombardiers à long rayon d'action, en toute légalité) et la présence d'acteur inattendu, comme la Chine [7], engendrent de facto un état d'instabilité. Personne, en effet ne peut prédire à ce jour, de quel type sera le cercle qui se dessine : vertueux (plus de moyens militaires entraînent une protection pour la sécurité maritime, un contrôle des ressources et une protection de l'environnement) ou vicieux (plus de militaires, entraînent un risque de crise au moindre incident)....

Pleinement réintégrée au sein de l'Alliance Atlantique depuis mars 2009, la France ne peut tourner le dos à la mise en œuvre de nouvelles politiques de sécurité des États riverains du Grand Nord, comme le prévoit son Secrétaire général, Anders Fogh Rasmussen : « [Le fait que la fonte des glaces ouvre de nouvelles voies maritimes polaires](#) et rende les ressources minérales dans cette partie du monde [l'Arctique] plus accessible aura bien entendu un impact sur la sécurité et nous devons nous occuper de ça ». De plus, faut-il le rappeler, la France est dans l'obligation, selon l'article 5 du Traité de Washington, de réagir aux côtés de ses alliés (Canada, Danemark, Norvège, Etats-Unis) de l'Arctique pour faire front à toute crise...

En tant que membre de l'Union européenne, la France est aussi intimement liée sur le plan sécuritaire à l'Arctique, via son partenaire européen danois compte tenu de ses relations avec le Groenland. L'adoption du Traité de Lisbonne (entré en vigueur le 1er décembre 2009) renforce considérablement la politique de défense spécifique de l'UE puisqu'il établit entre les États membres, deux nouvelles clauses dites de défense mutuelle et de solidarité. La première (article 42.7) établit une solidarité militaire spécifique « *au cas où un État membre serait l'objet d'une agression armée sur son territoire, les autres États membres lui doivent aide et assistance par tous les moyens en leur pouvoir* ». La seconde (article 222), est applicable si un État membre est l'objet d'une attaque terroriste, victime d'une catastrophe naturelle ou d'une catastrophe humaine. À la demande de l'Etat victime, les autres Etats, comme la France,

peuvent envoyer des moyens civils comme militaires...

Le pilier de la défense française est sa force de dissuasion nucléaire. Celle-ci repose sur des sous-marins nucléaires d'attaque et des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG), porteurs du feu nucléaire. L'Arctique est une zone stratégique pour ses sous-marins, puisqu'ils y patrouillent régulièrement tant pour scruter "l'adversaire" (russe), que pour naviguer dans des conditions extrêmes, comme pour simuler des conditions de tirs de missiles balistiques. Faut-il le rappeler, le tir d'un missile à partir de l'Arctique est le trajet le plus court pour atteindre une cible située en Russie ou en Chine. Du reste, comme le rappelle le Commandant en second du SNLE *Le Terrible*, Guillaume Martin de Clausonne : « Géographiquement, l'Arctique est, par excellence, le théâtre d'une dissuasion tout azimut » [8] ; celle-là même, mise en place par la France.

Enfin, il est évident que les intérêts économiques de la France (transport maritime, pêche, compagnie pétrolière, gazière...) [en Arctique](#) seront de plus en plus nombreux, nécessitant pour les industriels français une telle liberté de navigation, qu'elle constituera un enjeu de sécurité et de sûreté. Bien évidemment, le risque redouté n'est pas celui de la piraterie mais « l'ouverture des nouvelles routes commerciales par le Grand Nord et les tensions naissantes entre les pays limitrophes de l'Arctique pour l'exploitation des éventuels champs pétrolifères nous [Ministère la Défense] font prendre conscience de l'enjeu que représente la sécurisation des accès aux ressources » [9].

Etalage des forces armées

Toutes ces obligations et la présence de nouveaux moyens militaires des Etats circumpolaires, créeront donc inévitablement un nouvel espace à surveiller et à protéger pour la France, seule ou en lien avec ses partenaires. Il est indéniable que la possession de sous-marins à propulsion nucléaire, lui permette déjà de patrouiller et de s'imposer comme un acteur du Grand Nord. Cependant, peut-être sera-t-il nécessaire d'adapter ces bâtiments à cet espace sous-marin qui va évoluer, comme en dotant les SNLE-NG de système de détection rapproché extrêmement précis, mais indétectable par l'adversaire. L'accident en février 2009 entre un SNLE-NG français (*Le Triomphant*) et un SNLE britannique (*HMS Vanguard*) a montré que le risque de collision, impensable jusqu'à cette date, doit pourtant être pris en compte. Un tel système devrait être nécessaire, si les patrouilles de sous-marins russes, américains, britanniques et français devaient se multiplier dans cette zone.

Au vu des éléments apportés dans une réponse du Ministre de la défense, à la question du Parlementaire François Cornut-Gentille sur « *les capacités militaires françaises en zone Arctique et Antarctique* » [10], la France est prête pour faire face à une crise au Grand Nord. Il faut noter que cette question (27 avril 2010), est sensiblement similaire à celle déjà posée par ce parlementaire en mars 2009 [11]. Par contre, la réponse du Ministre se veut cette fois beaucoup moins théorique, preuve une nouvelle fois que le Grand Nord a fait son entrée au Ministère de la défense. Si le Ministre prend soin de préciser que l'arc de crise couvert par le Livre Blanc ne mentionne pas explicitement la région Arctique, mais l'englobe, celui-ci s'étendant « *de l'Atlantique à l'Asie centrale* » (comme dans sa réponse de 2009), il précise en 2010 que « *les armées disposent, au titre de leur contrat opérationnel, de savoir-faire et de capacités militaires répondant aux exigences de fonctionnement dans les milieux climatiques extrêmes* ».

Selon les éléments communiqués, les trois armes détiennent un savoir-faire opérationnel. L'armée de terre dispose de 6 000 militaires, appartenant à la 27e brigade d'infanterie de montagne qui détient une expertise « grand froid » et du « *retour d'expérience des opérations hivernales en Afghanistan* ». À ce titre il faut relever toute l'importance de l'apprentissage théorique procuré par l'École militaire de haute montagne de Chamonix pour de futures opérations. Concernant les moyens disponibles, il faut remarquer l'acquisition future en 2012 pour cette unité, de Véhicules blindés haute mobilité. La marine déploie chaque année - outre ses sous-marins - un bâtiment de surface (par exemple la mission "Grand Nord 2008" pour la FASM *Tourville*) pour vérifier le fonctionnement et les performances spécifiées des senseurs et matériels en zones froides. Les exercices au-delà du cercle polaire dans un cadre bilatéral, au sein de l'OTAN (*Cold Response* 2009 et 2010), avec l'armée américaine (exercices *Red Flag* en Alaska août 2008 et avril 2009 pour des *Mirage 2000* et des Avions ravitailleurs *C135*) comme les missions de surveillance (de l'espace aérien islandais en 2008, des États baltes en 2007 et 2010 par l'Armée de l'air dans des conditions climatiques extrêmes) se multiplient.

Pour le Ministre de la Défense, « *la France dispose ainsi d'ores et déjà de capacités militaires lui permettant d'intervenir dans les conditions extrêmes des zones polaires si l'évolution de la situation stratégique venait à l'exiger* ». La France est donc prête ! Reste à savoir, devant l'évolution de la problématique du Grand-Nord, quelle attitude, cet État non-arctique, adoptera pour défendre ses intérêts...

Manuscrit clos le 13 septembre 2010

Copyright Septembre 2010-Collin/Diploweb.com

P.-S.

Expert indépendant défense et sécurité internationale

Notes

[1] En dépit de ce handicap, la France jouit d'une aura scientifique grâce aux travaux de Paul-Emile Victor et même d'une présence scientifique permanente, avec la base Jean-Corbel, créé en 1963, sur l'Archipel du Svalbard (possession norvégienne). Voilà la seule présence permanente française au-delà du cercle polaire Arctique.

[2] Loi n° 2009-967 du 3 août 2009.

[3] Le rapport est disponible sur le site du Sénat :
<http://www.senat.fr/rap/r06-230/r06-230.html>

[4] Lire « *Énoncé de la politique étrangère du Canada pour l'Arctique* »
http://www.international.gc.ca/polar-polaire/canada_arctic_foreign_policy-la_politique_etran_gere_du_canada_pour_arctique.aspx?lang=fra

[5] Question n° 43770 du 10 mars 2009, de M. François Cornut-Gentille au Ministre de la défense sur l'enjeu stratégique que constitue l'océan Arctique.

<http://questions.assembleenationale.fr/q13/13-43770QE.htm>.

[6] Linda Jakobson, China prepares for an ice-free Arctic, SIPRI Insights on Peace and Security no. 2010/2 http://books.sipri.org/product_info?c_product_id=402

[7] Collin Jean-Marie, « Arctique : Zone de crise », alternatives-economiques.fr/blogs/collin/category/defense-environnement/

[8] Guillaume Martin de Clausonne, « *Les enjeux militaires de l'Arctique* », in Bulletin d'études de la Marine, Les Pôles, Centre d'enseignement supérieur de la marine, n°47, janvier 2010.

[9] Allocution du CEMA Jean-Louis Georgelin, au colloque du Conseil économique de la Défense intitulé « L'Europe de la Défense de demain : pourquoi et comment ? ».

[10] Question n°77341 du 27 avril 2010, de M. François Cornut-Gentille au Ministre de la défense sur les opérations et la préparation des forces en zone polaire.
questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-77341QE.htm

[11] Voir la note n°5. Il faut noter également que le député M. Jacques Remiller avait posé une question (n° 44812) similaire à la même période (24 mars 2009), au Ministre de la défense sur les nouveaux enjeux stratégiques et les perspectives en Arctique.
questions.assemblee-nationale.fr/q13/13-44812QE.htm